

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALUYERS

Lundi 10 septembre 2018

Nombre de conseillers: 19

En exercice: 19 Présents: 14 Votants: 17

L'an Deux Mil dix-huit, le 10 septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OUTREBON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 3 septembre 2018

Présents: M. Pascal OUTREBON, M. Guy DANIEL, M. Loïc TAMISIER, Mme Sylvie ROMAN-CLAVELLOUX, M. David SEGURA, Mme Martine TREVISANI, Mme Isabelle PETIT, Mme Séverine SICHE CHOL, Mme Véronique GOUTTENOIRE, M. Jean-Jacques COURBON, M. Bruno SICARD, M. Yves CUBLIER, M. Charles JULLIAN, Mme Audrey MICHALLET,

Absents excusés: Mme Dominique FONS a donné pouvoir à M Loïc TAMISIER

Mme Odile BRACHET a donné pouvoir à Mme Séverine SICHE-CHOL

M. Marc MIOTTO a donné pouvoir à M. Bruno SICARD

Absents: M. Jean-Pierre MARCONNET et Mme Nathalie FORISSIER

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PETIT

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents à la séance.

Délibération n°20180910-01

 Marché de construction d'une bibliothèque et réhabilitation de l'ancienne bibliothèque en salle de restauration scolaire – Approbation des lots

Par délibération en date du 14 mai 2018, le conseil municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif relatif au projet de construction d'une nouvelle bibliothèque et la réhabilitation de l'ancienne bibliothèque en salle de restauration scolaire, pour une estimation de coût des travaux fixée à 517 881,00 € HT pour la construction de la bibliothèque et à 58 997,00 € HT pour la rénovation de l'ancienne bibliothèque.

Un avis d'appel public à concurrence pour 13 lots de travaux a été publié au BOAMP en date du 29 juin 2018, avec une date limite de remise des candidatures et des offres fixée au 25 juillet 2018.

L'analyse des 29 offres réceptionnés a été présentée à la commission d'appel d'offres le 7 septembre 2018. Une offre irrégulière a été rejetée car elle ne respecte pas les conditions de réponses prévues au règlement de la consultation

Au regard des critères de jugement des offres indiqués au règlement de consultation, il est proposé d'attribuer les lots aux entreprises, tel qu'indiqué dans le tableau ci-après.

LOT	ENTREPRISE - ADRESSE	OFFRE DE BASE RETENUE € HT	VARIANTE RETENUE (€ HT)	PRESTATION SUPPLEMENTAIRE RETENUE (€ HT)
2-Maçonnerie	LCA ZI Sud la Pontchonnière 69210 SAIN BEL	68 045,49 €		
3-Ossature bois, charpente, couverture	CHARPENTE MARTIGNIAT 106, rue Victor Hugo 42703 FIRMINY	71501,34 €	649,60 €	974,40 €
6-Menuiseries extérieures	BERTHOUD BARANGE 121 route de la Gondolière 69930 ST L. DE CHAMOUSSET	41 460,80 €		
7-Mensuiseries intérieures-agencement	MENSUISERIE PETIT Z.A. La Chana 42380 LURIECQ	48 889,11 €		
8-Plâtrerie- peinture	LARDY Chemin de Pressin 69230 SAINT GENIS LAVAL	65 303,47 €		
9-Sols souples	AU SERPENT ZAC Brunon Valette 42800 RIVE DE GIER	15 756,40 €		
10-Faïences	LUMIA 2, Allée de l'industrie 42420 LORETTE	3 056,20 €		
11-Plomberie sanitaires	ADF 16, rue Jules Ferry 69360 ST SYMPHORIEN D'OZON	7 867,21 €		
12-Electricité	EYMONOT 16, rue Jules Ferry 69360 ST SYMPHORIEN D'OZON	36 265,02 €		271,12 €
13-Chauffage- VMC	ADF 16, rue Jules Ferry 69360 ST SYMPHORIEN D'OZON	53 111,10 €		•

Le lot n°1 Terrassement-VRD n'ayant pas reçu d'offres, il convient de la déclarer sans suite et d'adapter certains éléments techniques du DCE afin de relancer une consultation dans le cadre d'une nouvelle procédure.

Pour le lot 4 – Bardage métallique/serrurerie - et le lot 5 – Etanchéité/isolation toiture terrasse-, conformément à l'article 11 du règlement de consultation, des négociations seront menées avec les entreprises ayant déposé une offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** les lots du marché de construction d'une nouvelle bibliothèque et la réhabilitation de l'ancienne bibliothèque en salle de restauration scolaire aux entreprises et aux montants susmentionnés ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés ;
- CONFIRME que le lot 1 Terrassement VRD est déclaré sans suite et qu'une procédure est relancée.

Délibération n°201800910-02

Modification du tableau des effectifs

A la rentrée scolaire, un agent, adjoint technique, aide à la mise en place ainsi qu'au service des entrées pour le service des élèves de maternelle.

Deux agents, ATSEM principal de 2ème classe et adjoint administratif, sont éligibles à l'avancement de grade et ont été inscrits sur le tableau d'avancement.

Par conséquent il est proposé les modifications suivantes :

SUPPRESSION DE POSTE	Quotité hebdomadaire	CREATION DE POSTE	Quotité hebdomadaire
Adjoint technique	34,00	Adjoint technique	35,00
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	35,00	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	35,00
Adjoint administratif	35,00	Adjoint administratif principal de 2ème classe	35,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessus
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'application de la présente délibération sont inscrits au budget de l'exercice 2018, chapitre 012.

Délibération n°20180910-03

Extension des horaires de la bibliothèque

Concomitamment au projet de construction d'un nouveau bâtiment, il a été décidé d'élargir les horaires d'ouverture de la bibliothèque à compter de la rentrée de septembre 2018.

Les horaires sont désormais les suivants :

Mardi: 16h30 - 18h30

Mercredi: 10h-12h et 13h30-18h30

Jeudi : 16h30 - 18h30 Vendredi : 16h30 - 18h30 Samedi : 9h30 - 12h30

Cela représente 16 heures d'ouverture hebdomadaire au public, contre 10,5 heures jusqu'à lors.

De surcroît, l'adjoint du patrimoine en charge de la gestion de la bibliothèque est passé de 30 heures à 35 heures hebdomadaire depuis le 1^{er} septembre 2018.

Les opérations d'extension des horaires d'ouverture sont éligibles au concours particulier de la DGD pour les bibliothèques publiques. Dans le cadre du dossier afférent, il convient par conséquent d'établir le plan de financement lié à l'augmentation des horaires d'ouverture.

Nature de la dépense	Montant annuel prévisionnel en euros	Participation forfaitaire de l'Etat (60%)	
	Entretien des locaux		
Entretien (ménage) des locaux	1 074,00	644,00	
	Coût salarial		
Augmentation temps de travail	4 142,00	2 485,00	
Total	5 216,00	3 129,00	

Dans l'attente de la livraison de la nouvelle bibliothèque, un travail de communication sera mené afin de faire connaître ces nouveaux horaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les nouveaux horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le concours particulier de la DGD
- APPROUVE le plan de financement correspondant.

Délibération n°20180910-04

Plate-forme d'ingénierie de la COPAMO – Convention de mise à disposition d'agent par la COPAMO auprès de la commune de Taluyers

Arrivée de Mme Dominique FONS

Nombre de conseillers: 19

En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

Dans le cadre des réflexions sur le partenariat entre la COPAMO et les communes, a émergé la problématique de l'ingénierie en matière de maîtrise d'ouvrage qui est souvent une difficulté pour les communes ne disposant pas des compétences en interne.

Partant de ce constat, le 22 mai 2018, le conseil communautaire a créé une plate-forme d'ingénierie qui permet la mise à disposition aux communes, dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle, d'un ingénieur de la COPAMO.

Forte de ses expériences passées, la commune de Taluyers a souhaité bénéficier de cette assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet de construction d'une bibliothèque, depuis les études préliminaires jusqu'à la réception du bâtiment en passant par le suivi du chantier.

Une convention a été établie sur la base d'un montant de 202 heures au total pour un coût estimatif de 7 070 € à la charge de la commune. Le montant définitif sera transmis par la COPAMO une fois la mission terminée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'agents par la COPAMO auprès de la commune de Taluyers dans le cadre de la plate-forme d'ingénierie
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération n°20180910-05

Budget communal – exercice 2018 – Décision Modificative n°2

Une subvention de 11 000 € relative aux travaux de rénovation de la salle d'Animation n'avait pas été imputée au bon compte en 2017 et il convient de passer un titre annulatif et l'émettre à nouveau en 2018.

	Dépenses (1)		Recettes (
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1313-271 : RENOVATION SALLE ANIMATION	0,00€	11 000,00 €	0,00€	0,00 €
R-1323-271: RENOVATION SALLE ANIMATION	0,00€	0,00€	0,00€	11 000,00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0,00€	11 000,00 €	0,00€	11 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00€	11 000,00€	0,00€	11 000,00 €
Total Général	11 000,00 €		11 000,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la Décision Modificative n°2 du budget communal - exercice 2018, tel qu'indiqué ci-dessus,

Délibération n°20180910-06

Marché de construction d'un bâtiment périscolaire – Lot 4 Etanchéité – Modification n°3 d'un contrat en cours d'exécution

Par délibération en date du 5 septembre 2016, le conseil municipal a approuvé l'attribution du lot 4 – Etanchéité à l'entreprise ETANCHEITE ROANNAISE pour un montant de 38 088,50 € HT.

Par délibération du 15 mai 2017, le conseil municipal a approuvé la modification n°1 du contrat en cours d'exécution suite à la nécessité de supprimer la végétalisation en toiture du bâtiment, générant une moins-value de 5 300,00 € HT.

La modification n°2 concerne des prestations complémentaires (costières, fourreaux) et une moins-value liée au ponçage des poutres du fait d'un hors-d'eau tardif pour un montant total de 1 365,00 € HT.

Lors de la réception du DGD, il s'est avéré qu'une prestation en moins-value n'avait pas été communiquée à la commune. Elle concerne un bandeau initialement prévu au lot étanchéité et finalement réalisé en tôle laquée par le lot charpente pour des raisons techniques et esthétiques, pour le même montant. La modification n°3 est donc une moins-value de 880,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la modification n°3 du contrat en cours d'exécution du lot 4 Etanchéité, tel qu'indiqué ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Décisions prises sur délégation

- -Pas de préemption sur les DIA présentées.
- -Après prise en charge par l'assurance dans le cadre de la Dommage-Ouvrage, les travaux d'insonorisation du local périscolaire sont attribués à l'entreprise COURTHIAL 21 montée de Chante Alouette 69720 SAINT LAURENT DE MURE pour un montant de 10 090,00 € HT.
- -Travaux d'installation d'un tableau interactif au groupe scolaire attribués à l'entreprise DOM ZAC des Andrés 100 rue du pré Magne 69126 BRINDAS pour un montant de 3 117,00 € HT.
- -Travaux de sécurisation et de vidange du lavoir au Chauchay attribués à l'entreprise APOL ZI du Caillou 69630 CHAPONOST pour un montant de 1 027,97 € HT.
- -Travaux de plomberie dans un appartement communal attribués à l'entreprise PFR − 515 rue des Blanchardes 69440 TALUYERS pour un montant de 1 895,00 € HT.

Travaux d'installation d'un écran de projection avec connexion dans la salle du conseil municipal attribués à l'entreprise FLEXINFO - 33 rue de Bellissen 69340 FRANCHEVILLE - pour un montant de 3 250,00 € HT.

-Travaux de consolidation et sécurisation des poteaux bois de la Salle d'Animation attribués à l'entreprise MAISONHAUTE-GIRAUDON - 16 chemin du stade 69440 MORNANT - pour un montant de 2 200,00 € HT

Rapport annuel du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) Sud Rhône - exercice 2017

Monsieur Charles JULLIAN présente le rapport. Celui-ci est disponible sur demande auprès du secrétariat de mairie.

Tour de table

Charles JULLIAN

Un jury s'est rendu aux Jardins Pie X, mardi 4 septembre, pour étudier la candidature du parc aux Victoires du Paysage 2018.

Jean-Jacques COURBON

L'éclairage du stade est resté allumé après 23h30, il serait nécessaire d'informer le FCSO69 et leur demander d'être vigilant sur ce point.

Rappel de la tenue des classes à Taluyers le 23 septembre à partir de 10h30

Guy DANIEL

Le parquet de la salle du conseil municipal a été poncé et verni.

Au groupe scolaire, le sol de la salle de classe de la directrice de l'école maternelle a été totalement repris, ainsi que l'habillage des bandeaux des toits de l'école maternelle.

Arrivée de Mme Odile BRACHET

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 17

Sylvie ROMAN CLAVELLOUX

Le forum des associations s'est bien passé ainsi que l'accueil des nouveaux arrivants avec 18 familles présentes.

Dans le cadre du centenaire de la fin de la première guerre mondiale, un spectacle intitulé « Paroles de poilus » se tiendra le 16 novembre à la Salle d'Animation de Taluyers. Lors de la cérémonie au monument aux morts, des enfants liront des lettres de poilus et l'école de musique sera présente.

La descente du père Noël depuis le balcon de la mairie se déroulera le 21 décembre.

Odile BRACHET

Du fait de l'ouverture de la quatrième classe de maternelle, les effectifs par classe sont réduits. Une nouvelle directrice, Mme RAPIN a été nommée à la rentrée en remplacement de Mme LAROCHE.

Le centre de loisirs va intégrer les locaux du périscolaire le mercredi et pendant les vacances scolaires. Pour l'instant un tiers des enfants inscrits sont de Taluyers.

Le secrétaire de séance

Mme Isabelle PETIT